

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### **DOSSIER N°4 :**

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE  
COMMANDES AVEC LE CCAS DU  
BOUSCAT POUR LA PASSATION DES  
MARCHES D'ASSURANCE « DOMMAGE  
AUX BIENS, RESPONSABILITE CIVILE,  
ASSURANCE STATUTAIRE ET  
PROTECTION JURIDIQUE »

#### **Séance ordinaire du 6 Juillet 2021**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment  
convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu  
ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur  
Patrick BOBET, le 6 juillet 2021

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 29**

**Absent : 0**

**Excusés : 6**

**Présents :** Patrick BOBET, Fabienne DUMAS, Gwénaél  
LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL,  
Valérie BARLOIS – LEROUX, Philippe FARGEON, Mathilde  
FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC,  
Alain GERARD, Bruno QUERE, Armelle BARTHELEMY-ABAZIOU,  
Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Géraldine  
AUDEBERT, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Daphné GAUSSENS,  
Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan  
VANDENHOVE, Sarah DEHAIL, Damien ROUSSEAU, Didier  
PAULY, Jean-Jacques HERMENCE, Claire LAYAN, Maxime JOYEZ,  
Patrick ALVAREZ

**Excusés avec procuration :** Michel MENJUCQ (à Françoise  
COSSECQ), Nathalie SOARES (à Philippe FARGEON), Sandrine  
JOVENE (à Alain MARC), Daniel BALLA (à Alain GERARD),  
Benjamin DUGERS (à Bruno QUERE), Violette LABARCHEDE (à  
Armelle BARTHELEMY)

**Absent :**

**Secrétaire :** Bérengère DUPIN

**DOSSIER N° 4 : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CCAS DU BOUSCAT POUR LA PASSATION DES MARCHES D'ASSURANCE « DOMMAGE AUX BIENS, RESPONSABILITE CIVILE, ASSURANCE STATUTAIRE ET PROTECTION JURIDIQUE »**

RAPPORTEUR : Maël FETOUH

Le Code de la Commande Publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Les marchés d'assurance « Dommage aux biens, Responsabilité civile, assurance statutaire et protection juridique » de la Ville du Bouscat et du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) du Bouscat arrivant à échéance le 31 décembre 2021, il convient d'organiser leurs renouvellements.

Dans un souci de cohérence et de simplification de la gestion de la procédure de consultation et des contrats, il est proposé de constituer un groupement de commandes entre la Ville et le CCAS du Bouscat, conformément à la possibilité laissée par l'article L.2113-6 du Code de la Commande Publique (CCP). La constitution d'un groupement permettra notamment un allègement de la gestion de la procédure de marché public par le lancement d'une consultation unique pour les deux membres.

Dans le cadre de ce groupement, et comme prévu par l'article L.2113-7 du CCP, la Ville du Bouscat est désignée coordonnateur et aura la charge de mener l'ensemble de la procédure de passation du marché au nom et pour le compte du CCAS. Aussi, conformément aux dispositions de l'article L.1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) en vue de l'attribution des marchés, la Commission d'appel d'offres (CAO) compétente est celle du coordonnateur du groupement si celui-ci en est doté.

Le marché sera lancé en procédure d'appel d'offres ouvert et entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Une fois attribué, chaque entité sera chargée de l'exécution de son propre contrat d'assurance. La convention constitutive du groupement de commandes dont le projet est joint à la présente délibération fixe l'ensemble des règles de fonctionnement du groupement dans le cadre de cette procédure, ainsi que les obligations des parties.

Enfin, dans le cadre de cette procédure, il est prévu un accompagnement spécifique d'audit, de conseil et d'assistance à la passation des marchés de ce groupement. Le prestataire sélectionné aura la charge d'analyser les risques, définir la nature et l'étendue des besoins à satisfaire pour la passation des marchés publics (inventaire des risques et analyses des contrats des pouvoirs adjudicateurs), d'assurer la consultation des assureurs (élaboration d'un DCE) et de proposer une analyse technique et financière des offres des assureurs.

Ainsi

**VU** le Code Général des collectivités territoriales,

**VU** Code de la Commande Publique, et notamment son article L.2113-6,

**Considérant** les besoins conjoints en termes de couverture d'assurances de la Ville et de son CCAS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

**Considérant** que l'instauration d'un groupement de commandes peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :**  
**35 voix POUR,**

**Article 1 :** Procède à la constitution d'un groupement de commandes entre la ville du Bouscat et le CCAS du Bouscat en vue de la préparation et de la passation des marchés d'assurance « Dommage aux biens, Responsabilité civile, Assurance statutaire et Protection juridique »

**Article 2 :** Accepte les termes de la convention constitutive de groupement ci-joint annexée,

**Article 3 :** Autorise à signer la convention constitutive du groupement et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

**Article 4 :** Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les avenants à la convention constitutive.

Fait et délibéré le 6 Juillet 2021

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke and a small arrow-like tail.

Patrick BOBET

2/3

